

Montréal, le 4 décembre 2020

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

**OBJET : Demande de modification de la désignation du Coordonnateur de la fiabilité au Québec
Dossier de la Régie : R-3996-2016 Phase 3**

Chers collègues,

La Régie de l'énergie (la Régie) a pris connaissance de la proposition du Coordonnateur quant aux suites à donner à l'ordonnance contenue au paragraphe 394 de la décision D-2019-101 à l'égard du niveau maximal de perte de charge sur lequel le modèle de fiabilité est fondé (pièce [B-0139](#)).

La Régie est d'avis que davantage d'information est nécessaire afin de pouvoir décider de la procédure d'examen de cet enjeu.

Par souci d'efficacité, la Régie convoque une rencontre préparatoire **le 16 décembre 2020 à partir de 10h par visioconférence avec l'application GoToMeeting**. Les coordonnées de connexion à ces fins vous seront transmises ultérieurement.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Véronique Dubois

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/vd